



GROUPE PIGEON

D²N
ZAC Agri Ouest
50640 LE TEILLEUL

Saint Pierre-la-Cour, le 10 octobre 2018

Je soussigné, Hubert Guénégo, agissant en tant que Directeur opérationnel de la société SNC Pigeon & Cie, que le carbonate de calcium 100-500µm livré en big-bags auprès des Ets D²N ne rentre pas dans le champ des règlements (CE) N°1829/2003 et 1830/2003 relatifs à l'autorisation des OGM et à leur étiquetage (<0,9% OGM).

Pour valoir ce que de droit,

Hubert Guénégo